

D. Je vous demande pardon, monsieur Stitt.—R. Ma mère portait le nom de Smith, toutefois, mais mon nom est Stitt.

M. TOMLINSON: Monsieur le président, puis-je poser d'autres questions sur ce point?

Le PRÉSIDENT: Oui.

*M. Tomlinson:*

D. Je ne suppose pas que vous aimiez à l'admettre, mais vous diriez que la Commission s'éviterait bien des difficultés qui existent maintenant si ces emplois étaient laissés,—je ferai aussi bien d'être franc,—aux députés qui choisiraient les titulaires, car aujourd'hui nous sommes blâmés, que la nomination soit faite par la Commission du service civil ou non. Vous savez cela en votre qualité de député,—d'ancien député?—R. Oui, et j'étais blâmé quand je faisais une nomination.

*M. Mulock:*

D. Mais vos amis de l'endroit vous ont donné quelques très mauvais conseils?—R. Oui. Je veux vous citer un passage. C'est étrange que j'en aie eu connaissance hier soir; c'est une déclaration à la page 207 du livre du professeur Dawson. Il dit, citant un ancien député de Kingston:

Il est bien connu que la mort du directeur de la poste à Kingston a causé une vacance et que le comité local qui dispense les faveurs du parti a fait la nomination.

Je représentais une circonscription ayant environ cent cinquante milles de longueur. Si une vacance se produisait à l'autre extrémité du comté, je n'y connaissais pas un de mes commettants sur vingt et il me fallait donc compter sur mes amis politiques. J'écrivais alors à mon comité politique et lui demandais de faire une nomination. Il connaissait parfois un pauvre bougre auquel il me recommandait d'attribuer l'emploi. Il tombait parfois sur quelqu'un de compétent, parfois non. Le député agissait de bonne foi, mais on pouvait lui imposer quelqu'un qui ne faisait pas l'affaire.

M. SPENCE: C'est vrai.

*M. Tomlinson:*

D. Revenons à l'enquête de 1932. Je crois que la plupart des difficultés qui surgissaient au ministère des Postes avant 1932 étaient imputables à la Commission du service civil. Je le dis parce qu'en 1932, le gouvernement d'alors jugea à propos de soustraire encore plus de bureaux de poste au ministère des Postes,—les bureaux à commission,—ceux rapportant de \$400 à \$3,000. Veuillez me dire,—j'aimerais que cela paraisse au compte rendu,—si vous êtes d'avis que vous aviez moins de difficultés dans le cas des bureaux de poste rapportant de \$400 à \$3,000? Avez-vous constaté que la Commission a été moins en butte à la critique depuis qu'un plus grand nombre de bureaux de poste ne relèvent plus d'elles?—R. Naturellement, je n'appartenais pas alors à la Commission, avant cette élimination. Cela eut lieu en 1932.

D. Oui?—R. Et je ne saurais répondre à cette question d'après ce que j'ai constaté. Je serai très franc avec vous. Je crois que les députés critiqueraient beaucoup moins la Commission, et celle-ci serait exemptée d'une tâche plutôt difficile, si l'attribution de certains de ces emplois lui était enlevée.

M. GOLDING: Les députés devraient alors s'en occuper.

Le TÉMOIN: Mais en votre qualité de députés, je crois que vous vous en occuperez vous-mêmes. Je suis d'avis qu'il serait possible, messieurs, par une campagne d'éducation de faire connaître ces faits au pays.